

## Enquêteur de la statistique publique agricole : fiche de poste

<b>Objectifs de la mission</b>	<b>Collecter des informations auprès des exploitants agricoles en face-à-face</b> <b>S'assurer de la qualité des réponses</b> <b>Transmettre les données au service statistique de la DAAF</b>
<b>Description des tâches à exécuter</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'approprier les instructions relatives à l'enquête ;</li> <li>• Participer aux formations organisées ; Eformation et présentiel</li> <li>• Prendre rendez-vous avec les exploitants ;</li> <li>• Recueillir les informations sur ordinateur (en face-à-face ou par téléphone) ;</li> <li>• Vérifier la qualité et la cohérence des informations recueillies ;</li> <li>• Transmettre les données par connexion Internet ;</li> <li>• Rappeler l'enquêté pour compléter les données si besoin (avant ou après transmission au SISE) ;</li> <li>• En cas de difficulté, alerter le SISE ;</li> </ul>
<b>Collaboration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avec les agents du SISE</li> <li>• Avec les exploitants Agricoles</li> </ul>
<b>Compétences requises pour la mission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir s'organiser et s'adapter ;</li> <li>• Être disponible ;</li> <li>• Être discret et respecter la confidentialité des informations collectées ;</li> <li>• Être rigoureux ;</li> <li>• Avoir le sens du contact ;</li> <li>• Savoir écouter et communiquer ;</li> <li>• Savoir utiliser un ordinateur portable ;</li> <li>• Connaître le milieu agricole ;</li> <li>• Connaître le secteur géographique.</li> </ul>
<b>Rémunération (brute)</b>	<p>La rémunération est faite au questionnaire collecté. Son montant varie selon le mode de collecte.</p> <p>À titre indicatif, pour l'enquête STRUCTURE en cours : 42 € brut pour une enquête d'1 h à 1h30 en face-à-face).</p> <p>Ce tarif inclut le travail de collecte et les frais de déplacements.</p> <p>Le nombre d'enquêtes à réaliser dépend des disponibilités de l'enquêteur et de la localisation des exploitations à enquêter. Une zone d'intervention dans un rayon de 20 km autour du domicile de l'enquêteur est privilégiée.</p>
<b>Contrat de travail</b>	<p>Une décision d'engagement est établie. Elle couvre la période de formation et de collecte. (Pour l'enquête à venir : de septembre 2023 à mars 2024).</p>
<b>Moyens nécessaires</b>	<p>L'enquêteur doit être titulaire du permis de conduire et disposer d'un véhicule pour réaliser ses déplacements.</p> <p>Il doit disposer d'une connexion Internet et d'un téléphone.</p>
<p>Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de l'Information Statistique et Économique (SISE) – Tel : 02.62.30.88.10</li> <li>• Stéphane Baty, responsable du Pôle Enquêtes – Tel : 02.62.30.88.08/06.93.13.66.49</li> </ul> <p>Pour déposer votre candidature, merci d'adresser votre CV et votre lettre de motivation par courriel à l'adresse :</p> <p style="text-align: center;"><a href="mailto:sise.daaf974@agriculture.gouv.fr">sise.daaf974@agriculture.gouv.fr</a> ou <a href="mailto:stephane.baty@agriculture.gouv.fr">stephane.baty@agriculture.gouv.fr</a></p>	